P 2131	ID 5484

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 13 décembre 2021

Objet : Votre pétition 2131 – Evolution des prix des carburants au Luxembourg

Monsieur,

Veuillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre de l'Économie en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Franz Fayot
Ministre de l'Économie
L-2914 Luxembourg

Luxembourg, le 13 décembre 2021

Objet : Pétition 2131 – Evolution des prix des carburants au Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 8 décembre 2021, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 165 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION ORDINAIRE 2131

Intitulé de la pétition:

Evolution des prix des carburants au Luxembourg

Texte de la pétition:

Bonjour,

Dans le cadre de la maîtrise de l'inflation et du pouvoir d'achat des citoyens du Luxembourg ou de ceux qui le visitent, je ne comprends pas du tout, par manque de transparence et de logique, l'évolution du prix des carburants au Luxembourg, notamment depuis un an.

Comme vous le savez sûrement, le Luxembourg est le pays d'Europe où les prix des carburants ont le plus augmenté en part relative sur les 12 derniers mois.

De plus, en tant que simple citoyen, j'ai pu remarquer sur cette période les décalages importants, aussi bien en montant d'évolution et en délai, entre les prix affichés et les évolutions des prix du baril de Brent qui est normalement la base de référence de ces prix.

Pas plus tard que sur les 15 derniers jours, je viens de voir que le prix du baril de Brent est passé d'environ 85.00$ le baril à environ 71.00$ le baril, soit une baisse d'environ 16%.
Au même moment, et sur la dernière évolution de prix, le prix du Diesel est passé de:

- 1.366€ le litre à 1.394€ en date du 27-11-21.

Comment ceci peut-il avoir une quelconque logique ?
Comment les prix des carburants sont-ils calculés et mis à jour ?
Pourquoi y-a-t-il de tels écarts, en plus opposés, entre baisse d'un côté du Brent et hausse du Diesel à la pompe, surtout quand on parle de tels pourcentages de baisse qui ne sont semble-t-il absolument pas répercutés dans le prix public ?

Je suis certain que je ne suis sûrement pas le seul à me poser ce genre de question et les logiques que je ne vois pas du tout respectées.

Merci d'avance.

Bien cordialement.

Dépôt: le 30.11.2021 à 16:58
Pétitionnaire: Olivier Gasche